

Tarification des titres GINKO 2005-2006

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

| Commission n°4 | | Validation du Vice-Président |
|--------------------|-----------|------------------------------|
| séance du 12/04/05 | favorable | Le 28/04/05 |
| Bureau | | |
| séance du 12/05/05 | favorable | |

Contexte : une nouvelle DSP au 1^{er} juillet 2005

La définition des tarifs des titres GINKO pour l'année scolaire 2005-2006 se place dans un contexte très spécifique :

- Au 1^{er} juillet 2005 doit être mise en place une nouvelle délégation de service public (DSP) avec l'exploitant urbain.
- Dans le cadre de la procédure d'élaboration de cette nouvelle DSP, le Conseil Communautaire de la C.A.G.B s'est fixé comme objectif notamment d'améliorer le taux de couverture des coûts par les recettes et de maîtriser ainsi le niveau de la contribution financière pour la collectivité.
- Dans le cadre de la négociation de la DSP, l'accent a été mis particulièrement sur cette attente forte visant à proposer une gamme tarifaire permettant d'améliorer sensiblement le niveau des recettes sans dégrader le niveau de fréquentation du réseau.

Par ailleurs, la gamme tarifaire actuelle présente quelques spécificités :

- Une gamme tarifaire déjà complète, mais des niveaux de tarifs nécessitant un certain rééquilibrage (taux de réduction de certains titres trop élevés) ;
- Un niveau de tarification relativement bas au regard du niveau d'offre proposé ;
- Entre 1996 et 2003, plusieurs titres n'ont pas connu d'augmentation (ticket unité, abonnements SESAME, COUPLE, FAMILLE, CAMPUS,...), voire même une baisse en 2001 avec le passage à l'euro. Pour exemple, dans le contexte d'inflation connu depuis 1997 en France et afin de garantir des recettes constantes au regard d'un niveau de charge qui subi l'inflation (notamment le carburant), le ticket unité sur le réseau GINKO devrait être à 1,11 € en 2005 et non à 1 € comme actuellement (« manque à gagner » potentiellement de 80 à 85 K€ par an sur ce seul titre).

Face à ce contexte, l'évolution de la gamme tarifaire GINKO pour l'année scolaire 2005-2006 est globale selon les principes suivants :

- Une hausse de l'ensemble des tarifs
- Un rééquilibrage de certains tarifs (taux de remise)
- L'extension des formules annuelles pour favoriser la fidélisation
- Prise en compte l'inflation dans l'évolution des tarifs (hypothèse retenue + 2%)

I. Les titres oblitérables classiques

Objectifs :

Dans le cadre des titres oblitérables classiques (Tickets Unité, carnets de tickets à tarif réduit, Tickets Journée et Tickets Groupe), les objectifs suivants ont été retenus :

- Augmenter le niveau des recettes pour améliorer le ratio recettes / dépenses.
- Pour le Ticket Journée (TJ) tendre vers un rapport tarifaire d'un TJ est égal à 3 Tickets Unité. Actuellement le tarif du TJ est trop élevé par rapport aux autres titres oblitérables, ce qui explique en partie la baisse des ventes de ce titre depuis plusieurs mois.
- Pour le Ticket Groupe, avoir un taux de remise plus proche de celui proposé pour le carnet de 10.

Propositions

Il est proposé :

- L'augmentation du tarif du Ticket Unité de 1 à 1,05 €
- L'augmentation du carnet de 10 tickets à tarif réduit de 8,5 à 8,90 €, pour maintenir un taux de remise de -15% par rapport au TU.
- Le maintien du prix du Ticket Journée à 3,20 euros.
- L'augmentation du ticket groupe de 6 à 7,20 €. Cela permet de réduire le taux de remise par rapport au ticket carnet et tendre à terme vers -10 % contre actuellement -30%.

Impacts sur les recettes

| | | | Impact recettes |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|
| | Tarif 2004-2005 | Tarif 2005-2006 | en K€HT |
| Ticket Unité | 1 | 1,05 | 39,0 |
| Carnet de 10 tickets tarif réduit | 8,5 | 8,9 | 19,0 |
| Ticket Groupe | 6 | 7,2 | 3,0 |
| TOTAL | | | 61K€ HT |

(*) pour une année scolaire de septembre à Août

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la tarification à 1,05 € du ticket unité**
- **la tarification à 8,90 € du carnet de ticket 10 voyages**
- **la tarification à 7,20 € du ticket groupe**
- **l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2005**

II. Les titres oblitérables spécifiques

Objectifs :

Dans le cadre des titres oblitérables spécifiques (Tickets Unité «EVOLIS Gare» et «EVOLIS Ville»), les objectifs suivants ont été retenus :

- Créer un carnet de 10 tickets tarif réduit pour «EVOLIS Gare» afin de fidéliser les clients.
- Limiter la fraude et/ou les dérives, car actuellement les conditions d'accès au titre réduit existant ne sont plus vérifiées par les taxis (nota : le tarif réduit actuel est accessible pour les abonnés GINKO, « Fréquence SNCF » et les groupes à partir de 2 personnes).
- Accompagner les Plans de Déplacements d'Entreprise avec la possibilité de ventes de titre « EVOLIS Gare » auprès des entreprises.

Propositions

Il est proposé :

- Pour «EVOLIS Gare» :
 - Augmentation du Ticket plein tarif de 2,90 à 3,15 €. Pour rappel, un ticket EVOLIS Gare est égal à 3 Tickets Unité du réseau classique. Le ticket «EVOLIS Gare» n'avait pas augmenté lors du passage du ticket unité à 1 €.
 - Création d'un carnet de 10 tickets en remplacement du tarif réduit. Le prix d'un ticket carnet est égal à 2 fois celui d'un Ticket Unité du réseau classique, soit 21 € le carnet de 10.
 - Aucune restriction pour l'accès à ce nouveau tarif réduit.
- Pour «EVOLIS Ville» :
 - Stabilité des tarifs des titres «EVOLIS Ville» dans l'attente de la potentielle extension du service à l'ensemble de la CAGB

Impacts sur les recettes

L'impact attendu sur les recettes la première année est négligeable du fait du faible volume de titres vendus.

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la tarification à 3,15 € du ticket unité «EVOLIS Gare»**
- **la création d'un carnet de 10 tickets tarif réduits «EVOLIS Gare» au tarif de 21 €**
- **la suppression du ticket unité tarif réduit à 1,9 €**
- **l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2005**

III. L'abonnement «SESAME»

Objectifs :

Dans le cadre de l'abonnement tout public «SESAME», les objectifs suivants ont été retenus :

- Augmenter les recettes pour améliorer le ratio recettes / dépenses
- Proposer un tarif pour l'abonnement mensuel proche de 30 fois celui du Ticket Unité
- Conserver le principe d'un abonnement annuel dont le tarif resterait égal à 11 fois celui de l'abonnement mensuel

Pour rappel, l'abonnement «SESAME» était resté stable durant 7 ans. L'augmentation l'année dernière en septembre 2004 était inférieure à 2%

Propositions

Il est proposé d'augmenter l'abonnement «SESAME» mensuel de 30 à 31,10 € et de 330 à 342 € pour la formule annuelle.

Impacts sur les recettes

| | | | Impact recettes |
|----------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|
| | Tarif 2004-2005 | Tarif 2005-2006 | en K€ HT |
| Sésame mensuel | 30 | 31,1 | 29 |
| Sésame annuel | 330 | 342 | 1 |
| TOTAL | | | 30 |

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à 31,10 € de l'abonnement «SESAME» Mensuel
- la tarification à 342 € de l'abonnement «SESAME» Annuel
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2005

IV. L'abonnement «COUPLE»

Objectifs :

Dans le cadre de l'abonnement «COUPLE» (pour deux personnes sur attestation), les objectifs suivants ont été retenus :

- Augmenter les recettes pour améliorer le ratio recettes / dépenses
- Maintenir un taux de remise proche de -25% par rapport à l'abonnement «SESAME»
- Favoriser la fidélisation de cette clientèle

Propositions

Il est proposé :

- L'augmentation de l'abonnement couple mensuel de 45 à 46,90 € ;
- La création d'une formule annuelle à 516 €, soit l'équivalent d'une tarification sur 11 mois.

Impacts sur les recettes

| | | | Impact recettes |
|----------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|
| | Tarif 2004-2005 | Tarif 2005-2006 | en K€ HT |
| Couple mensuel | 45 | 46,9 | 3,0 |
| Couple annuel | / | 516 | 0,5 |
| TOTAL | | | 3,5 |

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à **46,9 €** de l'abonnement «**COUPLE**» Mensuel
- la création d'un abonnement «**COUPLE**» annuel à **516 €**
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du **1^{er} septembre 2005**

V. L'abonnement «FAMILLE»

Objectifs :

Dans le cadre de l'abonnement «FAMILLE» (Parent ayant au moins 3 enfants de moins de 18 ans ou ayant eu 5 enfants ou plus), les objectifs suivants ont été retenus :

- Augmenter les recettes pour améliorer le ratio recettes / dépenses.
- Maintenir un taux de remise proche de -25% par rapport à l'abonnement «SESAME»
- Harmoniser le tarif avec celui de l'abonnement «COUPLE». Un abonnement couple est égal à 2 abonnements «FAMILLE».
- Favoriser la fidélisation de cette clientèle

Propositions

Il est proposé

- l'augmentation de l'abonnement «FAMILLE» mensuel de 23 à 23,5 € ;
- la création d'une formule annuelle à 258 €, soit l'équivalent d'une tarification sur 11 mois. .

Impacts sur les recettes

| | | | <i>Impact recettes</i> |
|-----------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| | <i>Tarif</i> <i>2004-2005</i> | <i>Tarif</i> <i>2005-2006</i> | <i>en K€HT</i> |
| Famille mensuel | 23 | 23,5 | 1,0 |
| Famille annuel | / | 258 | 0,5 |
| TOTAL | | | 1,5 |

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à **23,5 €** de l'abonnement «**FAMILLE**» Mensuel
- la création d'un abonnement «**FAMILLE**» annuel à **258 €**
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du **1^{er} septembre 2005**

VI. L'abonnement «OR»

Objectifs :

Dans le cadre de l'abonnement «OR» (Plus de 60 ans ou invalides à 80 %), les objectifs suivants ont été retenus :

- Augmenter les recettes pour améliorer le ratio recettes / dépenses.
- Tendre vers un taux de remise de -30% par rapport à l'abonnement «SESAME».
- Arriver à un niveau de tarif mensuel identique à celui des étudiants

Propositions

Il est proposé l'augmentation de l'abonnement «OR» mensuel de 20,5 à 21,90 € et de l'abonnement «OR» annuel de 225,5 à 241,00 €.

Impacts sur les recettes

| | Tarif 2004-2005 | Tarif 2005-2006 | Impact recettes en K€HT |
|--------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Or mensuel | 20,5 | 21,9 | 30 |
| Or annuel | 225,5 | 241 | 1 |
| TOTAL | | | 31 |

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la tarification à 21,90 € de l'abonnement «OR» Mensuel**
- **la tarification à 241 € de l'abonnement «OR» Annuel**
- **l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2005**

VI. L'abonnement «CAMPUS»

Objectifs :

Dans le cadre de l'abonnement «CAMPUS» (Etudiants de moins de 28 ans et apprentis), les objectifs suivants ont été retenus :

- Augmenter les recettes pour améliorer le ratio recettes / dépenses.
- Tendre vers un taux de remise de -30% par rapport à l'abonnement «SESAME».
- Fidéliser les étudiants malgré les vacances estivales par une formule annuelle égale à 10 fois la formule mensuelle.
- Maintenir le rapport : un abonnement mensuel est égal à 3 abonnements hebdomadaires.
- Proposer un niveau de tarif sur l'abonnement mensuel identique à celui de l'abonnement «OR».

Pour rappel l'abonnement mensuel avant la création du réseau GINKO était de 23 euros.

Propositions

Il est proposé

- L'augmentation de l'abonnement «CAMPUS» mensuel de 21 à 21,90 € et de 207,5 à 219,00 € pour la formule annuelle.
- L'augmentation de l'abonnement «CAMPUS» hebdo de 7 à 7,3 €.

Impacts sur les recettes

| | | | Impact recettes |
|----------------|----------------------------|-------------|------------------------|
| | Tarif 2004-2005 | prix | en K€HT |
| Campus mensuel | 21 | 21,9 | 14 |
| Campus Hebdo | 7 | 7,3 | 1 |
| Campus annuel | 207,5 | 219 | 9 |
| TOTAL | | | 24 |

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la tarification à 21,90 € de l'abonnement «CAMPUS» Mensuel**
- **la tarification à 7,30 € de l'abonnement «CAMPUS» hebdomadaire**
- **la tarification à 219 € de l'abonnement «CAMPUS» Annuel**
- **l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2005**

VII. L'abonnement «DIABOLO»

Objectifs :

Dans le cadre de l'abonnement «DIABOLO» (Jeunes dès 4 ans), les objectifs suivants ont été retenus :

- Augmenter les recettes pour améliorer le ratio recettes / dépenses. Ce ratio est particulièrement bas pour ce titre.
- Réduire le taux de remise par rapport à l'abonnement «SESAME» en tendant à terme vers une remise de -75% pour le tarif normal et - 80% pour le tarif réduit (à partir du second enfant).
- Réduire l'écart entre les 2 titres pleins et réduits. Cet écart est actuellement de 50% et devrait tendre à terme vers 40%.

Propositions

Il est proposé

- L'augmentation de l'abonnement «DIABOLO» mensuel normal de 6,20 à 6,70 € et de 3,10 à 3,70 € pour le «DIABOLO» mensuel réduit.
- L'augmentation du «DIABOLO» annuel normal de 68,2 à 74 € et pour le «DIABOLO» annuel réduit de 34,1 à 41 €.

Pour rappel :

- les tarifs proposés restent très en dessous de ce qui se pratique sur les réseaux de taille comparable en France (tarif moyen de 16 euros par mois).
- Ces titres permettent pour le même prix d'utiliser le Ter dans les limites de la CAGB.

Impacts sur les recettes

| | | | Impact recettes |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|
| | Tarif 2004-2005 | Tarif 2005-2006 | en K€HT |
| Diabolo mensuel Normal | 6,2 | 6,7 | 18 |
| Diabolo mensuel Réduit | 3,1 | 3,7 | 9 |
| Diabolo annuel Normal | 68,2 | 74 | 41 |
| Diabolo annuel Réduit | 34,1 | 41 | 18 |
| TOTAL | | | 86 |

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la tarification à **6,70 €** de l'abonnement «**DIABOLO**» Mensuel tarif normal
- la tarification à **3,70 €** de l'abonnement «**DIABOLO**» Mensuel tarif réduit
- la tarification à **74 €** de l'abonnement «**DIABOLO**» Annuel tarif normal
- la tarification à **41 €** de l'abonnement «**DIABOLO**» Annuel tarif réduit
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2005

VIII. Les abonnements «sociaux»

Objectifs :

Dans le cadre des abonnements dits «sociaux», les objectifs suivants ont été retenus :

- Rester cohérent avec l'évolution du reste de la gamme tarifaire.
- Rester sur des niveaux de prix bas, voire symbolique pour le «SESAME» social à 1 €.

Propositions

Il est proposé

- L'augmentation de l'abonnement «SESAME» social de base mensuel de 1 à 1,50 € et de l'abonnement «SESAME» social mensuel de 8,5 à 9 €. Ces deux abonnements, de même nom, ont des tarifications différentes selon le niveau d'indemnités journalières perçues par l'ayant droit.
- L'augmentation dans les mêmes proportions de l'abonnement annuel «Fonds National de Solidarité» (FNS) distribué par le CCAS, car celui-ci est égal à 12 fois le «SESAME» social de base. Ce titre passe de 12 à 18 €.

Pour rappel :

- Les titres «SESAME» sociaux permettent pour le même prix d'utiliser le Ter dans les limites de la CAGB.
- Les titres «SESAME» sociaux sont accordés aux habitants de Besançon en recherche d'emploi (selon certaines conditions d'accès). On compte plus de 2.000 ayants-droits sur la commune de Besançon.

Impacts sur les recettes

| | | | Impact recettes |
|---------------------------------|------------------|------------------|------------------------|
| | Tarif | Tarif | |
| | 2004-2005 | 2005-2006 | en K€ HT |
| SESAME social de base (mensuel) | 1 | 1,5 | 8 |
| SESAME social (mensuel) | 8,5 | 9 | 1 |
| Abonnement FNS (annuel) | 12 | 18 | 3 |
| TOTAL | | | 12 |

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la tarification à 1,50 € de l'abonnement «SESAME» social de base**
- **la tarification à 9 € de l'abonnement «SESAME» social**
- **la tarification à 18 € de l'abonnement FNS**
- **l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2005**

IX. Les autres abonnements

Objectifs :

Dans le cadre des autres abonnements plus marginaux («Heures Creuses», «Grand Ecran» et «Pass'Entreprise»), les objectifs suivants ont été retenus :

- Rester cohérent avec l'évolution du reste de la gamme tarifaire.
- Pour l'abonnement «Heures creuses», tendre vers un taux de remise par rapport au «SESAME» inférieur à -40%.
- Pour le «Grand Ecran», caler l'évolution sur celui de l'abonnement «Heures Creuses».
- Pour le «Pass'Entreprise», maintenir un taux de remise proche de -25% par rapport au «SESAME».

Propositions

Il est proposé

- L'augmentation de l'abonnement «Heures Creuses» de 16 à 17,30 €.
- L'augmentation de l'abonnement «Grand Ecran» de 8 à 9,20 €.
- L'augmentation de l'abonnement «Pass'Entreprise» (annuel) de 270 à 280 €.

Impacts sur les recettes

| | | | Impact recettes |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------|
| | Tarif 2004-2005 | Tarif 2005-2006 | en K€ HT |
| Heures Creuses | 16 | 17,3 | 3 |
| Grand Ecran | 8 | 9,2 | non significatif |
| Pass'entreprise (annuel) | 270 | 280 | non significatif |
| TOTAL | | | 3 |

A la majorité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **la tarification à 17,30 € de l'abonnement «Heures Creuses»**
- **la tarification à 9,2 € de l'abonnement «Grand Ecran»**
- **la tarification à 280 € du «Pass'Entreprise» (annuel)**
- **l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2005**

Synthèse

L'évolution de la tarification de titres GINKO telle que présentée dans les points précédents serait susceptible d'apporter un gain de recettes annuelles de l'ordre de 254 K€ HT sur l'année 2005-2006.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 84

Contre : 0

Abstentions : 7